

Fiche de données de sécurité

Copyright,2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:19-1871-3Numéro de version:5.00Date de révision:18/04/2023Annule et remplace la16/03/2021

version du :

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) LINGETTES NETTOYANTES POUR LES MAINS

Numéros d'identification de produit

GC-8009-4966-8

7000083683

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Tissue de la main pour le nettoyage général et pour enlever la peinture non durci.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX

Téléphone: 01 30 31 61 61 **E-mail:** tfr@mmm.com

Site internet htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Le matériel est exempté du règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

Information pour produits les cosmétiques

Ingrédients:

Eau; Alcool; Dimethyl glutarate; PEG-10 hyrdogenated castor oil; Dimethyl adipate; Dimethyl succinate; Propane-1,2-diol; DMDM hydantoin; PEG-100 lanolin; Parfum; Alcool t-butylique; Butylcarbamate d'iodopropynyle

Note sur l'étiquetage

En cas d'ingestion immédiatement consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	55 - 75	Substance non classée comme dangereuse
Éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6	5 - 25	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319
Dimethyl glutarate	(N° CAS) 1119-40-0 (N° CE) 214-277-2	1 - 15	Substance non classée comme dangereuse
Dimethyl adipate	(N° CAS) 627-93-0 (N° CE) 211-020-6	<= 5	Irr. des yeux 2, H319
Dimethyl succinate	(N° CAS) 106-65-0 (N° CE) 203-419-9	<= 5	Irr. des yeux 2, H319
Huile de ricin hydrogénée, éthoxylée	(N° CAS) 61788-85-0 (N° CE) 500-147-5	<= 5	Substance non classée comme dangereuse
Propane-1,2-diol	(N° CAS) 57-55-6 (N° CE) 200-338-0	<= 5	Substance non classée comme dangereuse
PEG-75 Lanolin	(N° CAS) 61790-81-6	<= 1	Substance non classée comme dangereuse
DMDM Hydantoin	(N° CAS) 6440-58-0 (N° CE) 229-222-8	<= 1	Tox. aigüe 4, H302

- · · · · ·

Parfum	Aucun	< 0,3	Substance non classée comme dangereuse
2-Méthylpropan-2-ol	(N° CAS) 75-65-0	< 0,1	Liq. inflam. 2, H225
	(N° CE) 200-889-7		Tox. aigüe 4, H332
			Irr. des yeux 2, H319
			STOT SE 3, H335
			STOT SE 3, H336
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	(N° CAS) 55406-53-6	< 0,05	Tox. aigüe 3, H331
	(N° CE) 259-627-5		Tox. aigüe 4, H302
			Lésions oculaires 1, H318
			Sens. cutanée 1, H317
			STOT RE 1, H372
			Aquatique aigüe 1, H400,M=10
			Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6	(C >= 50%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

En cas d'exposition, laver à l'eau et au savon. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact avec les yeux. Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Éthanol	64-17-5	VLEPs France	VLEP (8 heures) = 19000 mg/m3 (1000 ppm)VLCT (15 minutes) = 9500 mg/m3 (5000	

ppm)

2-Méthylpropan-2-ol 75-65-0 VLEPs France VLEP (8 heures): 300 mg/m3

(100 ppm)

VLEPs France: France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

V a

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée: Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Pas de gants de protection chimique sont requises

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique: Solide

Aspect physique spécifique:: Lingettes imprégnées de liquide

Couleur Orange
Odeur Odeur fraiche

Valeur de seuil d'odeur Pas de données de tests disponibles.

Point de fusion / point de congélation

Non applicable.

Point/intervalle d'ébullition:
Inflammabilité (solide, gaz):
Limites d'inflammabilité (LEL)
Limites d'inflammabilité (UEL)
Point d'éclair:

Non applicable.
Non applicable.
Non applicable.

Température d'inflammation spontanéePas de données de tests disponibles. **Température de décomposition**Pas de données de tests disponibles.

Viscosité cinématiquePas de données de tests disponibles.HydrosolubilitéSoluble.Solubilité (non-eau)Non applicable.

Coefficient de partage n-octanol / eauPas de données de tests disponibles.Pression de vapeurPas de données de tests disponibles.

Densité 1 g/cm3

Densité relative 0,99 - 1 [*Réf. Standard* : Eau = 1] [*Conditions*: Liquide pour

le tissue]

Densité de vapeur relativePas de données de tests disponibles.

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques VolatilsPas de données de tests disponibles. **Taux d'évaporation:**Pas de données de tests disponibles.

Teneur en matières volatiles: 91 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

SubstanceConditionAldéhydesNon spécifiéMonoxyde de carboneNon spécifiéDioxyde de carboneNon spécifié

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par

une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Blocage physique : les symptômes peuvent inclure une douleur abdominale. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Information complémentaire:

Ce produit contient de l'éthanol. Les boissons alcoolisées et de l'éthanol dans les boissons alcoolisées ont été classées par le Centre International de Recherche sur le Cancer comme cancérogène pour l'homme. Il ya aussi des données associant la consommation humaine de boissons alcoolisées avec la toxicité pour le développement et la toxicité du foie. On ne s'attend pas l'exposition à l'éthanol lors de l'utilisation prévisible de ce produit pour causer le cancer, toxicité pour le développement ou la toxicité hépatique.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organis mes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Poussières/ Brouillards(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.12,5 mg/l
Produit	Inhalation- Gaz(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 000 ppm
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Éthanol	Cutané	Lapin	LD50 > 15 800 mg/kg
Éthanol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 124,7 mg/l
Éthanol	Ingestion	Rat	LD50 17 800 mg/kg
Dimethyl glutarate	Cutané	Composa nts similaire	LD50 > 2 000 mg/kg

<u> </u>		S	
Dimethyl glutarate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composa nts similaire s	LC50 > 11 mg/l
Dimethyl glutarate	Ingestion	Composa nts similaire s	LD50 > 5 000 mg/kg
Dimethyl succinate	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dimethyl succinate	Ingestion	Rat	LD50 6 892 mg/kg
Dimethyl succinate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composa nts similaire s	LC50 > 11 mg/l
Propane-1,2-diol	Cutané	Lapin	LD50 20 800 mg/kg
Propane-1,2-diol	Ingestion	Rat	LD50 22 000 mg/kg
Dimethyl adipate	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Dimethyl adipate	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Dimethyl adipate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composa nts similaire s	LC50 > 11 mg/l
DMDM Hydantoin	Cutané	Lapin	LD50 > 1 052 mg/kg
DMDM Hydantoin	Ingestion	Rat	LD50 1 572 mg/kg
2-Méthylpropan-2-ol	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
2-Méthylpropan-2-ol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 13 mg/l
2-Méthylpropan-2-ol	Ingestion	Rat	LD50 2 733 mg/kg
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,67 mg/l
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Ingestion	Rat	LD50 1 056 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organis	Valeur
	mes	
Éthanol	Lapin	Aucune irritation significative
Dimethyl glutarate	Composa	Aucune irritation significative
	nts	
	similaires	
Dimethyl succinate	Lapin	Aucune irritation significative
Propane-1,2-diol	Lapin	Aucune irritation significative
Dimethyl adipate	Lapin	Aucune irritation significative
2-Méthylpropan-2-ol	Lapin	Aucune irritation significative
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Lapin	Irritation minimale.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organis mes	Valeur
Éthanol	Lapin	Irritant sévère
Dimethyl glutarate	Composa	Moyennement irritant
	nts similaires	
Huile de ricin hydrogénée, éthoxylée	Lapin	Aucune irritation significative
Dimethyl succinate	Lapin	Irritant modéré
Propane-1,2-diol	Lapin	Aucune irritation significative
Dimethyl adipate	Lapin	Irritant modéré
2-Méthylpropan-2-ol	Lapin	Irritant sévère
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organis	Valeur
	mes	
Éthanol	Humain	Non-classifié
Dimethyl glutarate	Composa	Non-classifié
	nts	
	similaires	
Dimethyl succinate	Souris	Non-classifié
Propane-1,2-diol	Humain	Non-classifié
Dimethyl adipate	Composa	Non-classifié
	nts	
	similaires	
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Multiples	Sensibilisant
	espèces	
	animales.	

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur		
Éthanol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		
Éthanol	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		
Dimethyl glutarate	In vivo	Non mutagène		
Dimethyl glutarate	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		
Dimethyl succinate	In vitro	Non mutagène		
Propane-1,2-diol	In vitro	Non mutagène		
Propane-1,2-diol	In vivo	Non mutagène		
Dimethyl adipate	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	In vitro	Non mutagène		
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	In vivo	Non mutagène		

Cancérogénicité

Nom	Route	Organis	Valeur
Éthanol	Ingestion	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Propane-1,2-diol	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Propane-1,2-diol	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Ingestion	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organis	Test résultat	Durée
			mes		d'exposition
Éthanol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le	Rat	NOAEL 38	Pendant la

		développement		mg/l	grossesse
Éthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 5 200 mg/kg/jour	avant l'accouplemen t et pendant la gestation
Dimethyl glutarate	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 1 mg/l	Pendant la grossesse
Propane-1,2-diol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Souris	NOAEL 10 100 mg/kg/jour	2 génération
Propane-1,2-diol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Souris	NOAEL 10 100 mg/kg/jour	2 génération
Propane-1,2-diol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 1 230 mg/kg/jour	Pendant l'organogenès e
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 37,5 mg/kg/jour	2 génération
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 37,5 mg/kg/jour	2 génération
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	Pendant l'organogenès e

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis mes	Test résultat	Durée d'exposition
Éthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	LOAEL 9,4 mg/l	Pas disponible
Éthanol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Homme et animal	NOAEL Pas disponible	
Éthanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Pas disponible	
Éthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Chien	NOAEL 3 000 mg/kg	
Dimethyl glutarate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professio nnel	NOAEL Non disponible	
Dimethyl succinate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professio nnel	NOAEL Non disponible	
Propane-1,2-diol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Dimethyl adipate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professio nnel	NOAEL Non disponible	
2-Méthylpropan-2-ol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Rat	LOAEL 2,7 mg/l	6 heures
2-Méthylpropan-2-ol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
2-Méthylpropan-2-ol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	

Butylcarbamate de 3-iodo-	Inhalation	Irritation des voies	Certaines données positives	Risques	NOAEL Non	
2-propynyle		respiratoires	existent, mais ces données ne sont	pour la	disponible	
			pas suffisantes pour justifier une	santé		
			classification.	similaire		
				s		

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis mes	Test résultat	Durée d'exposition
Éthanol	Inhalation	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Lapin	LOAEL 124 mg/l	365 jours
Éthanol	Inhalation	système hématopoïétique système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 25 mg/l	14 jours
Éthanol	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 8 000 mg/kg/jour	4 Mois
Éthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Chien	NOAEL 3 000 mg/kg/jour	7 jours
Dimethyl glutarate	Inhalation	Système endocrine Système respiratoire système hématopoïétique Foie Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 90 jours mg/l	
Dimethyl succinate	Inhalation	Système respiratoire Coeur la peau Système endocrine tractus gastro- intestinal système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 mg/l	90 jours
Propane-1,2-diol	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 1 370 mg/kg/jour	117 jours
Propane-1,2-diol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Chien	NOAEL 5 000 mg/kg/jour	104 semaines
Dimethyl adipate	Inhalation	Système respiratoire système hématopoïétique Foie Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
Butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	Cutané	la peau Coeur système hématopoïétique Foie des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	90 jours
Butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une	Rat	NOAEL 0,00116 mg/l	90 jours

			exposition prolongée			
Butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	Inhalation	Coeur la peau Système endocrine tractus gastro- intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,00625 mg/l	90 jours
Butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	Ingestion	Foie système hématopoïétique des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 125 mg/kg/jour	90 jours

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Туре	Exposition	Test point final	Test résultat
Éthanol	64-17-5	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	14 200 mg/l
Éthanol	64-17-5	Poisson	Expérimental	96 heures	LC50	11 000 mg/l
Éthanol	64-17-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	275 mg/l
Éthanol	64-17-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	5 012 mg/l
Éthanol	64-17-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	11,5 mg/l
Éthanol	64-17-5	Puce d'eau	Expérimental	10 jours	NOEC	9,6 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	62,5 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	30,9 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>85 mg/l

Dimethyl glutarate	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	36 mg/l
Huile de ricin hydrogénée, éthoxylée	61788-85-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Huile de ricin hydrogénée, éthoxylée	61788-85-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dimethyl adipate	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Dimethyl adipate	627-93-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	72 mg/l
Dimethyl adipate	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	12,5 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	50 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
Propane-1,2-diol	57-55-6	Amphipode	Expérimental	10 jours	LC50	6 983 mg/kg (poids sec)
Propane-1,2-diol	57-55-6	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	19 000 mg/l
Propane-1,2-diol	57-55-6	Crevete myside	Expérimental	96 heures	LC50	18 800 mg/l
Propane-1,2-diol	57-55-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	40 613 mg/l
Propane-1,2-diol	57-55-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	18 340 mg/l
Propane-1,2-diol	57-55-6	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	15 000 mg/l
Propane-1,2-diol	57-55-6	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	13 020 mg/l
Propane-1,2-diol	57-55-6	Bactéries	Expérimental	18 heures	NOEC	>20 000 mg/l
DMDM Hydantoin	6440-58-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	100 mg/l
DMDM Hydantoin	6440-58-0	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	173 mg/l
DMDM Hydantoin	6440-58-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	11 mg/l
DMDM Hydantoin	6440-58-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	29,1 mg/l
DMDM Hydantoin	6440-58-0	Vairon de Fathead	Estimé	28 jours	NOEC	14 mg/l
DMDM Hydantoin	6440-58-0	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	70,9 mg/l
DMDM Hydantoin	6440-58-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	5,1 mg/l
PEG-75 Lanolin	61790-81-6	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
2-Méthylpropan-2-ol	75-65-0	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	>10 000 mg/l
2-Méthylpropan-2-ol	75-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>110 mg/l
2-Méthylpropan-2-ol	75-65-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	5 504 mg/l
2-Méthylpropan-2-ol	75-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	110 mg/l
Butylcarbamate de 3- iodo-2-propynyle	55406-53-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	44 mg/l

Page: 13 de 19

Butylcarbamate de 3- iodo-2-propynyle	55406-53-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,053 mg/l
Butylcarbamate de 3- iodo-2-propynyle	55406-53-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	0,067 mg/l
Butylcarbamate de 3- iodo-2-propynyle	55406-53-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	0,645 mg/l
Butylcarbamate de 3- iodo-2-propynyle	55406-53-6	Vairon de Fathead	Expérimental	35 jours	NOEC	0,0084 mg/l
Butylcarbamate de 3- iodo-2-propynyle	55406-53-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	0,013 mg/l
Butylcarbamate de 3- iodo-2-propynyle	55406-53-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,0499 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Éthanol	64-17-5	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	89 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	90 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Huile de ricin hydrogénée, éthoxylée	61788-85-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	80- 90 %BOD/ThO D	
Dimethyl adipate	627-93-0	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	97 % Suppression de carbone organique dissous COD	ISO 7827 Ready Ult Aer Biodeg
Dimethyl succinate	106-65-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	74.1 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Propane-1,2-diol	57-55-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	90 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Propane-1,2-diol	57-55-6	Expérimental Biodégradation	64 jours	Déplétion du carbone organique	95.8 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 306-biodégradabilité eau de mer
DMDM Hydantoin	6440-58-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	95 % Suppression de carbone organique dissous COD	OECD 301A - DOC Die Away Test
DMDM Hydantoin	6440-58-0	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	<1 jours (t 1/2)	EC C.7 Hydrolyse à pH
PEG-75 Lanolin	61790-81-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
2-Méthylpropan-2-ol	75-65-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	43 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 301E - Screening modifié de l'OCDE
Butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	55406-53-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	21 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test	Protocole
					résultat	
Éthanol	64-17-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.35	
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.49	
Huile de ricin hydrogénée, éthoxylée	61788-85-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.76	
Dimethyl adipate	627-93-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.4	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Dimethyl succinate	106-65-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.33	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Propane-1,2-diol	57-55-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-1.07	EC A.8 coefficient de partage
DMDM Hydantoin	6440-58-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-2.9	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
PEG-75 Lanolin	61790-81-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
2-Méthylpropan-2-ol	75-65-0	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<5	OECD305-Bioconcentration
2-Méthylpropan-2-ol	75-65-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.317	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	55406-53-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.81	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Dimethyl adipate	627-93-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite TM
Dimethyl succinate	106-65-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite TM
Propane-1,2-diol	57-55-6	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	2,3 l/kg	Episuite TM
DMDM Hydantoin	6440-58-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite TM
2-Méthylpropan-2-ol	75-65-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	5 l/kg	Episuite TM
Butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	55406-53-6	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	126	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'étre en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

15 02 03 absorbants.

absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à

la

rubrique 15 02 02

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1 Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau	Exigences de niveau
		inférieur	supérieur
Butylcarbamate de 3-iodo-2-	55406-53-6	50	200
propynyle			
Éthanol	64-17-5	10	50
2-Méthylpropan-2-ol	75-65-0	10	50

Règlement (EU) No 649/2012 Aucun produit chimique répertorié

84

Tableau des maladies professionnelles

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylsformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
	prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Etiquette: ingrédients cosmétiques UE - L'information a été modifiée.

Etiquette: Notes cosmétiques concernant l'étiquetage - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après 'ingestion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.

Section 8: Contrôles techniques appropriées (Information) - L'information a été modifiée.

Section 8 : Information sur la protection des yeux - L'information a été supprimée.

Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été ajoutée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection individuelle - des yeux (Information) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Les effets sur la santé (Informations summplémentaire) - L'information a été supprimée.

Section 11: Effets sur la santé - les yeux (Information) - L'information a été modifiée. Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été modifiée.

- Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire Données règlementaires L'information a été modifiée.
- Section 14 Coefficient multiplicateur Titre principal L'information a été supprimée.
- Section 14 Coefficient multiplicateur Données règlementaires L'information a été supprimée.
- Section 14 Autres marchandises dangereuses Données règlementaires L'information a été modifiée.
- Section 14 Groupe d'emballage Données règlementaires L'information a été modifiée.
- Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU L'information a été modifiée.
- Section 14 Code de ségrégation Données règlementaires L'information a été modifiée.
- Section 14 Précautions particulières Données règlementaires L'information a été modifiée.
- Section 14 Catégorie de transport Titre principal L'information a été supprimée.
- Section 14 Catégorie de transport Données règlementaires L'information a été supprimée.
- Section 14 Transport en vrac Données règlementaires L'information a été modifiée.
- Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Titre principal L'information a été modifiée.
- Section 14 Transport non autorisé Titre principal L'information a été supprimée.
- Section 14 Transport non autorisé Données règlementaires L'information a été supprimée.
- Section 14 code tunnel Titre principal L'information a été supprimée.
- Section 14 Code tunnel Donnés réglementaires L'information a été supprimée.
- Section 14 Numéro ONU Données L'information a été modifiée.
- Section 14 Numéro ONU L'information a été modifiée.
- Section 15: Régulations Inventaires L'information a été ajoutée.
- Section 15 : Texte de la substance Seveso L'information a été ajoutée.
- Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. L'information a été modifiée.
- Section 2: Pas d'information displonibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr